

FICHE PRATIQUE

- Insérer le plan d'accès.
- *Pour une demande complète*
 - Le formulaire de demande dûment rempli et signé en 2 exemplaires.
 - Le certificat médical (enfant ou adulte) rempli par un médecin (traitant ou spécialiste) daté de moins de 3 mois.
 - La photocopie de la pièce d'identité.
 - La photocopie du justificatif de domicile.
 - 2 photos d'identité (3.5 x 4.5 cm) en couleur, de face, visage découvert, récente et parfaitement ressemblante de la personne concernée par la demande de cartes avec le nom et le prénom au dos.
 - Curriculum Vitae (pour toute demande de reconnaissance de travailleur handicapé ou d'orientation professionnelle).
 - La fiche de renseignements pour le complément d'AEEH pour la demande concernant un enfant.
- *Pour toutes demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)*
 - Une facture, devis d'aménagement du domicile, du véhicule ou de matériel.
 - Photocopie du permis de conduire (uniquement pour l'aménagement du véhicule).
 - Photocopie de la déclaration de ressources de l'année antérieure.
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal – RIB RIP.

Il est recommandé de faire une demande de renouvellement 6 mois avant la date d'expiration de la précédente notification à renouveler.

En cas de perte de cartes d'invalidité, de priorité ou de stationnement :

Un courrier devra être adressé à la MDPHE en joignant la déclaration de perte ou de vol (faite au commissariat de police ou à la gendarmerie) et les photos d'identité nécessaires pour le renouvellement.

